

DECISION DU PRESIDENT N° : 2023 - 051

Objet : Adhésion annuelle à l'association d'Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë, APESA Vallée de l'Oise, antenne du Tribunal de Compiègne.

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant la compétence du Développement Economique exercée par la Communauté de communes Senlis Sud Oise,

Considérant le besoin de veille, de suivi, d'accompagnement des acteurs économiques rencontrant des difficultés, voire des souffrances personnelles, notamment, à l'occasion de procédures judiciaires, et d'éviter ainsi des gestes ultimes dramatiques,

Considérant la nécessité de proposer aux entrepreneurs locaux des accompagnements quelle que soit la nature de leur situation ou leur statut juridique, leur permettant un rebond personnel,

Considérant que les agents du Pôle Développement Economique peuvent être formés à être des « sentinelles » Apesa,

Considérant que l'association nationale APESA est présente sur 92 juridictions, dont 2 sur le département de l'Oise, et qu'elle fédère les acteurs de l'écosystème du développement économique,

Considérant l'avis favorable de la commission Développement Economique du 13 septembre 2023,

DECIDONS

ARTICLE 1 d'accepter et de signer une adhésion 2023/2024 au rang des personnes morales, auprès de l'association APESA Vallée de l'Oise, dont le siège social est sis Greffe du Tribunal de Commerce de Compiègne, 2 rue du Dahomey, 60200 Compiègne.

ARTICLE 2 de dire que l'adhésion a une durée de 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2023.

ARTICLE 3 de dire que le coût annuel de cette adhésion est de 120€ toutes taxes comprises et payé en une seule fois.

ARTICLE 4 La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier (14 rue Lemerchier – 80000 Amiens) ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecopurs.fr.

ARTICLE 5 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Madame le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- M. le Directeur Général des Services de la Communauté de communes Senlis Sud Oise,
- APESA VALLEE DE l'Oise

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture

le: **24 OCT. 2023**

de la publication sur le site internet le

02 NOV. 2023



Fait à Senlis,

le, 13 septembre 2023

Guillaume MARÉCHAL

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines

Par délégation : M. Patrick GAUDUBOIS

Vice-Président de la Communauté de communes Senlis Sud Oise

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

30 avenue Eugène Gazeau • 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr



DEMANDE D'ADHESION
ASSOCIATION APESA VALLEE DE L'OISE 60

Greffé du Tribunal de Commerce de Compiègne
 2, rue du Dahomey 60200 COMPIEGNE

Association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 Août 1901

Personne physique :

Mme/Mlle/M. NOM : Prénom :
 Date de naissance :/...../.....
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Tél. fixe : Tél. portable :
 E-mail :

Personne morale :

Forme sociale : **ETABLISSEMENT PUBLIC COOPERATION INTERCOMMUNALE**
 Dénomination : **COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE**
 SIREN : **200 066 975 00018**
 Adresse : **30 AVENUE EUGENE GARZANO 60300 SENLIS**
 Code Postal : Ville :
 Tél. fixe : **03.44.99.08.60** Tél. portable :
 E-mail :
 Représentant légal : Nom : **Y. MARECHAL** Prénom : **Guillaume**
 Qualité : **PRÉSIDENT**
 E-mail : **corinne.jeanny-gautier@ccsso.fr**

Je déclare par la présente, souhaiter devenir membre de l'association APESA VALLÉE DE L'OISE.

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté ses statuts, la charte « APESA », et l'éthique propre à son objet social, qui sont mis à ma disposition au siège de l'association. J'ai pris bonne note des droits et devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Adhésion pour l'année au titre du collègue des : Membres personnes physiques (60 €)
 Membres personnes morales (120 €)
 Membres d'honneur
 Membres bienfaiteurs

Montant de l'adhésion : **120 €**

Règlement effectué par : Chèque Espèces

Fait à : **SENLIS**, le : **13 / 09 / 2023**

Signature de l'adhérent
 (ou de son représentant légal)

Signature du Président
 (ou toute autre personne habilitée)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.

